

REGLEMENT
du Tremplin Jeune Auteur du festival photographique biennal de Saint-Benoît (86)
13, 14, 15 octobre 2023

Article 1.

Ce concours est organisé par l'association arc'image dans le cadre du Festival Photographique Biennal de Saint-Benoît du 13, 14, 15 octobre 2023.

Il est réservé aux jeunes ayant moins de 21 ans au 13 octobre 2023, date du début du festival.

Article 2.

Le thème est libre.

Article 3.

Le format et la présentation des photographies sont libres, mais limités à 30x40 cm maximum. Les auteurs doivent présenter une série cohérente de 5 photographies. Chaque photographie devra être clairement identifiée au dos (Nom, prénom, adresse...) et son numéro d'ordre dans la série précisé. Aucune marque ou signature sur la face avant ne sera acceptée.

Article 4.

Le dossier doit être envoyé (joindre l'affranchissement nécessaire pour le retour) ou déposé à la mairie au plus tard le 29 septembre 2023 accompagné de la fiche de participation. Tout envoi hors délai ne sera pas considéré.

Le dossier sera envoyé ou déposé à :

arc'image
Tremplin Jeune Auteur,
Mairie
11, rue Paul Gauvin
86280 Saint-Benoît

Article 5.

Les dossiers non-primés seront restitués à leurs auteurs dès la fin du festival.

Article 6.

Une présélection pourra être organisée et réalisée par un comité composé à cet effet.

Les séries retenues seront exposées lors du Festival Photographique Biennal de Saint-Benoît. Un jury constitué à cet effet décernera 3 prix dont le « Tremplin jeune auteur ».

Les séries primées pourront également faire l'objet d'une promotion ultérieure, sous l'égide de l'association arc'image. Ainsi, les lauréats s'engagent à laisser leur série à disposition des organisateurs jusqu'à la fin de l'année 2023.

Article 7. En cas d'annulation du festival pour cause sanitaire, le concours sera jugé en huis clos par un comité constitué à cet effet.

Contacts :

Tél. : 05 49 45 18 36

06 70 70 60 57

E-mail : info@arcimage.fr